

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

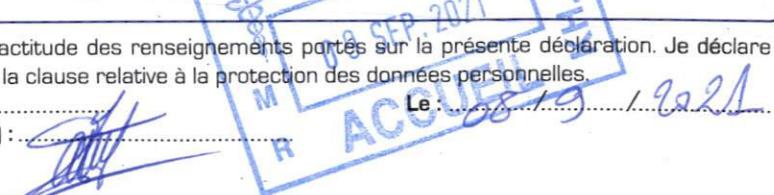
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Docteur Batoul BENKIRANE

Pneumologue - Allergologue - Phtisiologue

Adultes et Enfants

Asthme - Allergies Respiratoires

Tuberculose - Sevrage tabagique

Ronflements et Apnées du Sommeil

Spirométrie - Echographie Thoracique

Bronchoscopie - Tests Cutanés



الدكتورة الباطول بنكيران

اختصاصية في أمراض الجهاز التنفسى والحساسية

كبار وأطفال

الحقيقة . الحساسية

السل . الإقلاع عن التدخين

الشخير ووقف التنفس أثناء النوم

فحص الوظيفة التنفسية . الفحص بالصدف

الفحص بالمنظار . اختبار الحساسية

Casablanca, le

7/09/21

PHARMACIE 2M

Docteur Khadija OUDGHIRI

123, Allée des Orangers Ain Sebaâ

Casablanca

Tél : 05 22 34 31 55

LOT : 210436
DLUD : 08/2024
49,00DH



Mille Hiba Gouty

1) 4900 Docimax موكسي ٤٧٠ سيف

١٠٠س x ٣١٢ پاكل

42109 بريدي ٩٥ ٤٢٠٠

2) 3490 le Meilleur 4200

٢٣١٤٠ پاكل ٥٧ Optipred ٤٠

3) ١٦٤١٤٠/١ جولته x ٢١٢

أوبتيبريد®
Optipred®

Lot: 210436
Fab: 10 20
Exp: 10 22
PPV: 23 DH 40

196 شارع مرس السلطان، إقامة الخنساء، الطابق 1، الشقة 13 - الدار البيضاء

196 Avenue Mers Sultan, Résidence Al Khansa, 1^{er} Etage, Appt.13 - Casablanca
Tél.: 05 22 26 52 08 / GSM : 06 61 08 84 46 - E-mail : dr.benkirane.batoul@gmail.com

Dr. RENKIRAN Batoul
Praticien - Alleghobie - Médecin généraliste
196 Avenue Mers Sidi Bou
Casablanca - Tel: 05 22 25 32 08